

NATIONS UNIES

Assemblée  générale

CINQUANTIÈME SESSION

Documents officiels

Deuxième Commission
13e séance
tenue le
mercredi 18 octobre 1995
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 13e SÉANCE

Président : M. PETRESKI (ex-République yougoslave de Macédoine)

SOMMAIRE

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ECONOMIQUE

- a) FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT (suite)
- b) TENDANCES A LONG TERME DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)
- c) CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/50/SR.13
15 août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ECONOMIQUE
(A/50/91, A/50/254-S/1995/501, A/50/407 et 475) (suite)

a) FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT (A/50/397) (suite)

b) TENDANCES A LONG TERME DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
(A/50/429) (suite)

c) CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (A/50/379) (suite)

1. M. POERNOMO (Indonésie) rappelle que l'Assemblée générale examine le problème de l'endettement des pays en développement depuis le début des années 80, époque à laquelle les premières manifestations de la crise ont bouleversé les milieux financiers. Malgré les multiples résolutions approuvées par la Deuxième Commission depuis cette époque, y compris la résolution adoptée par consensus à la quarante-neuvième session, le problème n'a fait que s'aggraver : le total de l'encours de la dette atteint déjà presque 3 milliards de dollars. Il faut donc adopter un point de vue plus large pour ce qui est de l'allègement de cette dette. Les pays en développement, notamment les pays non alignés, ont pris conscience du fait qu'aucune stratégie ne pourra réussir si l'on n'aborde pas ensemble les problèmes de l'encours total de la dette, de l'augmentation du poids du service et des arriérés accumulés. Ce point de vue global devrait embrasser toutes les formes de dettes, y compris la dette multilatérale, ainsi que tous les pays débiteurs. Les pays non alignés, qui reconnaissent donc les carences de la stratégie internationale de lutte contre l'endettement, essaient d'élaborer une solution générale, durable et équitable, orientée vers le développement, qui doit comprendre des mesures de caractère définitif permettant de réduire substantiellement l'encours total de la dette, au lieu de traiter séparément chaque catégorie d'endettement. Cette façon d'aborder le problème permettrait de relancer le développement et mettrait fin aux sempiternelles rééchelonnements. Pour ce qui est des pays les moins avancés, et spécialement les pays africains, la nécessité de restaurer leur capacité de développement exige de toute évidence que l'on annule leur dette chaque fois que cela sera possible.

2. Les mesures d'allègement visent en général la dette bilatérale, mais il ne faut pas oublier la dette multilatérale, notamment celle des pays les moins avancés et des pays d'Afrique. De ce point de vue, on ne peut que regretter que les responsables du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale n'envisagent de présenter aucune nouvelle proposition pour alléger la dette multilatérale des pays les plus pauvres du monde jusqu'au deuxième trimestre de 1996. La délégation indonésienne ne comprend pas pourquoi le Fonds et la Banque refusent d'annuler la dette des pays les plus pauvres du monde en alléguant que toute annulation ternirait leur image sur les marchés des capitaux et, par là, amoindrirait leur capacité de mobiliser des fonds. L'argument est peu convaincant si l'on considère que la capacité mobilisatrice de la Banque ne dépend pas nécessairement de la solvabilité de ses prestataires. La puissance financière des deux institutions de Bretton Woods tient au fait que les nations industrialisées en sont les garantes et l'annulation des créances douteuses, loin de compromettre leur position comptable, ne ferait que l'améliorer. C'est pourquoi il faut demander à ces

institutions financières de mettre au point des recommandations concrètes qui permettront de résoudre réellement, et le plus tôt possible, le problème de la dette multilatérale. Pour la délégation indonésienne, on a déjà assez débattu et il faut maintenant prendre des mesures pratiques, faute de quoi la situation ne fera qu'empirer et devenir de plus en plus rebelle aux remèdes. Le Gouvernement indonésien est prêt à apporter le témoignage de son expérience en matière de gestion de la dette pour aider à résoudre les problèmes d'autres pays endettés, notamment les pays les moins avancés.

3. M. PRENDERGAST (Jamaïque), prenant la parole au nom des treize Etats membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), souscrit à la déclaration faite par le représentant des Philippines au nom du Groupe de 77 et de la Chine. Abordant la question de la dette extérieure, il rappelle que depuis le début de la crise, les efforts collectifs des pays en développement visent à résoudre une situation critique pour obvier aux conséquences néfastes que cette crise a sur leurs économies. Malgré les progrès notables réalisés dans certains domaines, la situation générale est de jour en jour plus grave. Leur endettement est l'un des sujets de préoccupation principaux de beaucoup de pays en développement, à cause des obstacles qu'il représente pour leur développement économique. De leur côté, les pays de la CARICOM se félicitent des plans, stratégies et initiatives qui sont apparus au cours des années passées, en ce qui a trait notamment à la dette commerciale privée et à la dette officielle bilatérale, car toutes ces mesures ont permis à certains pays, notamment ceux de l'Amérique latine et des Caraïbes, d'améliorer sensiblement leur situation de débiteur. D'autres pays pourtant continuent de subir les conséquences du fardeau intolérable de leur dette extérieure, et c'est là une situation que la communauté internationale, ni surtout les pays développés, ne peuvent ignorer. Il faut regretter que les initiatives mises jusqu'à présent en pratique n'aient pas modifié l'encours total de la dette car, comme le Secrétaire général le reconnaît dans son rapport, la stratégie internationale reste ainsi incomplète. Bien que beaucoup de pays aient dans une certaine mesure bénéficié de certaines initiatives de réduction de leur débit, l'encours de la dette de beaucoup d'entre eux échappe encore à toute maîtrise, ce qui rend urgente l'application de stratégies novatrices et inédites pour régler le problème.

4. Certains pays des Caraïbes ont apporté des modifications fondamentales à leur politique économique à l'occasion des ajustements structurels. Ces politiques ont un coût social élevé car les mesures d'austérité monétaire et budgétaire réduisent la capacité d'assurer des services fondamentaux dans des domaines comme la santé publique, l'enseignement et le logement. La crise de la dette restreint gravement la capacité des pays en développement d'atteindre les objectifs de leur développement national avec les seules ressources qu'ils créent eux-mêmes, car ces ressources doivent être consacrées au service de leur dette.

5. Il est très important d'adopter des mesures visant la dette contractée auprès des institutions financières multilatérales, qui font preuve de bien peu de souplesse en matière de rééchelonnement des prêts.

6. Lors de la dernière réunion des ministres des finances du Commonwealth, la Jamaïque a essayé de mettre sur le tapis, entre autres problèmes, la

question du fardeau que leur endettement fait peser sur les pays en développement membres de cette institution. La réunion a abouti aux recommandations suivantes: 1) mise en place d'un mécanisme de prêt à long terme à des conditions libérales, afin que les pays qui remplissent les conditions puissent se libérer de leur dette auprès du FMI, avec un certain élément de don pour les pays les plus lourdement endettés; 2) création d'un service de la dette multilatérale; 3) mise en application des "propositions de Trinidad" qui visent à alléger de 80 % la dette des pays les moins avancés; 4) ouverture d'une facilité spéciale pour la dette dans le cadre du service financier renforcé du FMI pour l'ajustement structurel avec caractère permanent; 5) autofinancement de ce service financier grâce à la vente d'une partie des réserves d'or du Fonds, ce qui aiderait à financer des subventions; 6) amélioration de la supervision du Fonds, qui doit être équilibrée et viser tous les membres de cette institution; 7) création au FMI d'un système d'alerte avancé pour prévenir les crises; 8) mise en place de nouvelles procédures, un mécanisme de financement d'urgence par exemple, pour faciliter l'accès au service du FMI en temps de crise; 9) prise en compte dans le financement de la réduction de la dette de la nécessité d'éviter que les pays qui ont régulièrement payé leurs dettes n'aient à en pâtir.

7. Il est inquiétant de constater que l'Association internationale de développement, qui est pour les pays les plus pauvres du monde la source principale de prêts à conditions libérales, est menacée de disparaître. M. Prendergast joint sa voix à celle du Premier Ministre de la Barbade qui, lors d'une session récente du Groupe de la Banque mondiale, a exhorté tous les bailleurs de fonds à appuyer pleinement la reconstitution, avec augmentation, des ressources de l'AID, à des conditions ménageant l'accès que les petits Etats insulaires ont éventuellement à des moyens de développement à des conditions de faveur.

8. Il faut, de ce point de vue, souligner la nécessité de mieux coordonner les institutions commerciales et financières internationales avec les activités du système des Nations Unies, afin d'améliorer la conjoncture macro-économique et de renforcer la coopération pour le développement, au moment même où se négocie un programme de développement dont l'un des éléments fondamentaux est l'endettement extérieur. M. Prendergast renouvelle l'appel lancé par le Groupe des 77 et la Chine en faveur de mesures définitives de règlement du problème de la dette des pays en développement, par l'application d'une stratégie intégrée visant tous les pays débiteurs et créanciers et prévoyant de nouvelles réductions du fardeau de la dette, donnant plus de souplesse au rééchelonnement de celle-ci, mettant en place de nouveaux programmes novateurs et élargissant les services de l'AID.

9. Si l'on résolvait le problème de la dette extérieure sous l'égide des Nations Unies, cela serait un exemple éminent de solution d'un grave problème de développement grâce à la coopération internationale. Mais, pour trouver une solution permanente et favoriser un développement durable, il faut pouvoir disposer d'un financement suffisant grâce à la création d'un environnement commercial international favorable et au renforcement de l'aide. Les pays développés et les institutions internationales compétentes doivent seconder les efforts des pays en développement sur ce plan.

10. M. GUL (Pakistan) constate que les données descriptives de la conjoncture économique mondiale ne permettent pas de prévoir aujourd'hui avec certitude comment évoluera l'économie mondiale, que l'on voit accuser des tendances à la fois positives et négatives. Parmi les premières, on peut relever un certain dynamisme, qui a porté le taux de croissance mondiale aux alentours de 3,7% et celui du commerce international à 9% en 1994, dans un contexte caractérisé par des forces du marché s'étendant à l'échelle mondiale, le rapprochement des économies nationales et de nouvelles perspectives d'échanges économiques entre Etats.
11. Cela dit, plusieurs considérations viennent tempérer cet enthousiasme. En premier lieu, la croissance de l'économie mondiale est caractérisée par une disparité très accusée entre régions et par la marginalisation de vastes secteurs de la population de beaucoup de pays. Ensuite, la croissance actuelle est d'une inquiétante fragilité. En troisième lieu, la majorité des pays donnent des signes de grande vulnérabilité aux facteurs extérieurs. Tout cela s'explique tout simplement par l'asymétrie des rapports de force.
12. Sous beaucoup d'aspects, l'économie mondiale présente les traits classiques du capitalisme commençant: inégalité de la croissance, fragilité de l'économie, prise de décisions non démocratique, inégalités sociales et saccage systématique de l'environnement. C'est une situation qu'il faut corriger, en abordant de front les problèmes structurels qui pourraient compromettre les gains économiques, problèmes au premier rang desquels figure le financement du développement.
13. En premier lieu, on ne peut nier l'importance du financement privé dans le développement. Les pays qui ont eu du succès dans leur stratégie de développement sont caractérisés par la capacité qu'ils ont d'attirer les capitaux privés grâce à leur politique rationnelle de déréglementation et de libéralisation. Pour ce qui est du Pakistan, qui en fait partie, la raison principale du succès est que la portée, l'échelonnement et le rythme de sa politique ont été décidés compte tenu des particularités du pays et non en appliquant des formules préconçues.
14. En deuxième lieu, s'il est certain que les pays en développement doivent se doter de politiques visant à attirer les courants financiers, ils ont bien raison de s'inquiéter de ce que ces courants ont de volatil. De ce point de vue, il faut apprécier les mesures prises récemment pour mettre en place des mécanismes d'alerte avancée concernant les mouvements de capitaux perturbateurs, mécanismes dont le fonctionnement permettra d'obtenir régulièrement des données à jour sur les indicateurs économiques fondamentaux et d'établir un dialogue politique plus étroit entre le FMI et les pays qui exercent le plus grand ascendant économique. En même temps, le FMI doit pouvoir compter sur les moyens financiers nécessaires à la solution ordonnée des crises, ce qui oblige à augmenter les contributions qu'on lui verse, à renforcer les services d'aide financière d'urgence et à relever le fonds de stabilisation monétaire. La proposition du Directeur général du FMI tendant à utiliser des droits de tirage spéciaux comme filets de sécurité financiers mérite toute l'attention des Etats.
15. En troisième lieu, ce que le Secrétaire général appelle dans son rapport

(A/50/397) "la crise de l'APD" a de quoi inquiéter, car les pays en développement ont besoin d'un flux ininterrompu de fonds obtenus à des conditions de faveur pour pallier la pénurie de financement privé, financement qui vise rarement des projets de développement social. Il faut sur ce plan souligner l'utilité que revêt l'APD pour la réalisation des objectifs collectifs que sont, par exemple, l'élimination définitive des maladies, la maîtrise de la démographie et la recherche de solutions face à certains problèmes écologiques. C'est pourquoi on peut s'inquiéter des résultats de la dixième opération de reconstitution des fonds de l'AID et de la réduction du financement des activités opérationnelles de l'ONU.

16. En quatrième lieu, on a vu se généraliser parmi les bailleurs de fonds la pratique inquiétante consistant à imposer leurs conditions même dans des domaines qui ne sont pas directement liés à la vie macro-économique, comme la protection du milieu, la condition de la femme ou l'administration des affaires publiques. Evidemment, il est normal que les pays s'occupent de ces questions complexes et délicates, mais les institutions financières multilatérales doivent éviter d'émettre des jugements de valeur sur des sujets qui ne relèvent pas de leur compétence.

17. Il faut enfin veiller à ce que les pays en développement maîtrisent mieux leur environnement économique. Les flux financiers qui les visent ne dépendent pas de leur politique interne, mais sont déterminés en grande partie par les mesures prises dans les grands pays industrialisés, notamment ceux du Groupe des 7, dans lesquels les pays en développement n'ont aucune influence. De surcroît, les institutions financières internationales contrôlent, par le biais de la conditionnalité des programmes d'aide, les politiques des pays en développement, mais non point celles des pays développés. La délégation pakistanaise juge qu'il faut mieux coordonner les politiques entre pays industrialisés et pays en développement, et suivre plus étroitement les politiques qu'appliquent les grands pays industrialisés. C'est ainsi que l'on confortera la relance actuelle de l'économie mondiale.

18. M. ZULU (Fonds monétaire international) dit que pendant les sessions de 1994 du FMI et de la Banque mondiale, tenues à Madrid, les ministres ont approuvé la Déclaration de Madrid comme cadre d'élaboration des stratégies et de choix des objectifs des institutions financières et commerciales et des pays eux-mêmes. Au cours de ces réunions, on a noté que divers groupes de pays présentaient des taux de croissance favorables et que, si le déficit budgétaire restait problématique dans certains d'entre eux, les autorités publiques avaient en général pris les mesures qu'il fallait. Pourtant, le niveau du chômage restait inquiétant et il avait été recommandé aux membres d'appliquer au marché de l'emploi des règles plus souples.

19. L'Afrique avait amélioré ses perspectives économiques et l'on pouvait espérer que les pays qui obtenaient de bons résultats dans ce domaine exerceraient une influence positive sur leurs voisins, et que l'intégration régionale serait favorable à l'expansion de la production et à l'élargissement des débouchés commerciaux. A l'heure actuelle, c'est-à-dire douze mois plus tard, il semble que cette tendance positive générale se maintienne. Les réformes économiques et institutionnelles entreprises ont enrayé le déclin et permis des gains nets en termes réels. De 1994 à 1995,

les programmes économiques appliqués à l'Afrique avec l'appui du FMI sont passés de 12 à 18, et ceux pour lesquels le travail analytique est avancé de 2 à 5. Beaucoup de pays ont jeté les bases d'une croissance durable, en maîtrisant l'inflation et en ouvrant leurs économies. Pour que ces avancées ne soient pas gaspillées, il a été recommandé, entre autres choses, de réformer le régime des impôts indirects et celui des entreprises publiques, et de prévoir des prix rémunérateurs pour les produits agricoles. L'Asie a maintenu un fort taux de croissance. En Amérique latine, ce taux, bien que peu élevé, est resté stable, ce qui a permis de conforter les progrès de la période antérieure. De surcroît, les pays ont fait des efforts soutenus pour résister à la pression des prix. De leur côté, les économies en transition ont continué à s'intégrer dans l'économie mondiale et ont récupéré une bonne partie du terrain perdu en matière de production, de consommation et d'emploi. Le comportement des prix y a été positif. Comme dans d'autres régions, l'évolution du rendement économique y est notable. Les pays qui ont appliqué des politiques d'austérité budgétaire et ont libéralisé la production et les structures économiques ont plus avancé que ceux qui n'ont pu procéder aux ajustements nécessaires, ou les maintenir en place. Enfin, les pays industrialisés ont obtenu de bons résultats économiques et, d'une manière générale, leurs déficits budgétaires se sont réduits. Malgré tout, on n'a pas encore réussi à retenir la tendance à la baisse du rapport entre la dette publique et le PIB.

20. La Déclaration de Madrid analyse également la contribution qu'apportent les institutions financières et commerciales à la création d'un environnement favorable. Le premier progrès réalisé a été l'accord historique qui a conclu les Négociations d'Uruguay, accord qui a créé les conditions d'une réduction continue des obstacles commerciaux, d'une expansion du commerce mondial et d'une amélioration de l'accessibilité des marchés pour les pays en développement. Les nouvelles "Conditions de Naples" adoptées par le Club de Paris en décembre 1994 facilitent la renégociation de la dette des pays à faible revenu. Le Fonds n'en considère pas moins que les pays donateurs doivent maintenir leur aide à des conditions de faveur le cas des pays les plus pauvres et ne pas oublier, dans leur effort d'austérité budgétaire, les besoins de ces pays.

21. Quelques marchés émergents ont d'autre part connu une crise financière imprévue et le Fonds, avec l'aide de la communauté internationale, est intervenu avec énergie pour maintenir la stabilité des conditions sur lesquelles s'appuie la Déclaration de Madrid et restaurer la confiance dans les marchés mondiaux. Il a été conseillé aux marchés émergents de faire avancer plus vite la réforme économique et institutionnelle que rend nécessaire la mondialisation des marchés. Il faut ajouter que cette crise a amené à prendre des décisions de grande portée et à hâter celles qui concernaient des questions en instance depuis longtemps. La crise financière du Mexique a donné l'occasion de prendre des mesures immédiates pour stabiliser les marchés et a conduit à élaborer des stratégies de réduction des mouvements spéculatifs de capitaux. La première stratégie ainsi convenue vise à renforcer la surveillance de l'évolution économique des pays membres et des marchés financiers, et on a pour cela mis en place un système d'alerte avancée. Fait sans précédent, tous les pays membres ont accepté de présenter périodiquement des données. Une autre décision importante a consisté à

doubler les fonds des mécanismes d'appui financier d'urgence. En outre, le Comité provisoire a souscrit aux décisions de la Direction générale du FMI tendant à prévoir des emprunts d'urgence qui, bien qu'accordés à des conditions de faveur, peuvent être octroyés avec un préavis très court. Toutes ces mesures ont renforcé le rôle central que joue le FMI dans la coopération économique internationale.

22. Les délibérations des sessions annuelles de 1995 ont fait apparaître que les relations de travail entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods étaient de plus en plus étroites. Le Comité provisoire a fait sienne la décision de la Direction générale tendant à faire intervenir le FMI dans les situations postérieures aux conflits. Au cours de la réunion ministérielle du Comité pour le développement, les conséquences du Sommet mondial pour le développement social ont été analysées au plus haut niveau politique. Les idées et les observations présentées à cette occasion par les ministres des finances seront prises en compte dans les activités futures de la Banque mondiale et du FMI lorsqu'il s'agira de questions sociales.

23. Quant au problème de la dette extérieure, il faut rappeler que l'on a tout entrepris pour trouver des solutions, notamment pour les pays à faible revenu lourdement endettés. Au FMI, on a élargi le Service renforcé d'ajustement structurel qui se transformera en mécanisme permanent et autofinancé à partir de l'an 2000. Quant à la dette multilatérale, la pratique est maintenant bien établie de procéder à des échanges de vues et des consultations avec les gouvernements. La Banque mondiale et le Fonds travaillent de conserve pour dégager un point de vue commun, qui fera l'objet d'une analyse lors des sessions du printemps du Comité provisoire et du Comité pour le développement.

24. M. ELTINAY (Soudan) dit que son pays s'est efforcé de libéraliser son économie et d'adopter des politiques économiques visant à atteindre les objectifs du développement économique et social. Le Soudan figure parmi les pays les moins avancés qui font face à un environnement international antagoniste et à des termes de l'échange injustes, qui entravent le développement de ses exportations. D'autre part, la dette officielle multilatérale et la dette commerciale ont atteint des niveaux épuisants pour un pays peu développé. Le climat économique international actuel a fait passer de 41 à 48 pays le nombre des pays sur la liste des pays les moins avancés. Cela montre bien la gravité de la situation, malgré l'adoption à Paris du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et malgré l'engagement pris par les pays concernés à l'égard des conclusions des Négociations d'Uruguay et des recommandations du FMI.

25. D'autre part, les mesures d'ajustement structurel comportent des coûts sociaux qu'il s'agit de réduire, et la transition vers une économie de marché dans le cadre de cet ajustement risque de provoquer une récession économique, et non la relance souhaitée. Bien que, dans son rapport, le Secrétaire général prévoie que la situation économique des pays africains ira s'améliorant, le fait que les pays développés n'honorent pas les promesses qu'ils ont faites à ces pays n'est pas de bon augure. Le Soudan, comme d'autres pays africains, comprend bien que la responsabilité principale du

développement incombe à chaque Etat, mais il faut que la communauté internationale prenne la part de responsabilité qui lui revient dans l'alliance pour le développement.

26. Il faut regretter que le Secrétaire général n'aborde pas dans son rapport les effets de la dette extérieure des pays les moins avancés, bien que ce soit l'obstacle qui empêche ces pays d'exercer leur droit au développement. Pour qu'ils puissent accomplir leurs obligations et assurer le service de leur dette, il faudrait que soient garantis les revenus qu'ils tirent de leurs exportations. Or, par des mesures protectionnistes, par des décisions politiques, par des guerres non déclarées menées contre certains produits, on limite les débouchés de ces exportations sur les marchés internationaux. D'ailleurs, la rareté ou l'absence totale d'épargne empêche beaucoup de pays en développement de promouvoir l'investissement local pour augmenter leurs exportations. De surcroît, l'APD est insuffisante et l'investissement étranger s'accompagne de conditions à la fois onéreuses et iniques.

27. Les stratégies qui associent les mesures d'ajustement structurel et la réduction de la dette extérieure de certains pays ne tiennent pas compte des répercussions sociales que peuvent avoir ces mesures. En même temps, la volonté insistante d'analyser le problème de l'endettement cas par cas ne fait que confirmer la sélectivité du critère suivi. Ce critère ne s'intéresse qu'aux objectifs à court terme, qui n'offrent pas de solution définitive au problème de l'endettement. C'est avec plaisir que le Soudan constate la nouvelle tendance que marquent les institutions financières internationales à adopter un point de vue plus large pour traiter le problème de l'endettement, en octroyant des délais de paiement non rigides. Il convient de mettre en oeuvre des programmes d'élimination de la dette des pays les moins avancés à un rythme soutenu, et d'adopter ensuite des mesures analogues pour les autres pays en développement. Le Soudan appuiera toute proposition des pays les moins avancés tendant à régler le problème difficile de l'endettement et à lancer un processus de développement autonome, avec l'appui de la communauté internationale.

28. Mme MAIKARFI (Niger) s'associe à ce qu'a déclaré le représentant des Philippines au nom du Groupe des 77 et de la Chine à propos de la crise de la dette extérieure et du développement. Comme il ressort de l'un des rapports sur ce problème (A/50/379), la crise de l'endettement extérieur reste un obstacle pour le développement des pays en développement et, en particulier, pour les moins avancés d'entre eux, malgré les importantes mesures d'allégement prises pour certains pays et pour certains types de dette. Si le rapport précise que l'élimination du surendettement ne permet pas en soi de résoudre les problèmes de développement des pays touchés par la crise, il reconnaît que, tant que ces pays seront surendettés, les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel de l'économie, pour rigoureux et efficaces qu'ils puissent être, ne pourront surmonter les graves difficultés qui empêchent les pays en question de s'engager sur la voie d'un développement soutenu et durable.

29. Laisser les pays endettés dans la situation où ils se trouvent actuellement ne sert pas la cause du développement de ces pays, pas plus que

cela ne permet aux pays et aux organismes créanciers de se faire rembourser leurs créances. Les décisions adoptées à l'issue du Sommet mondial de Copenhague sur la question de la dette extérieure et son service, à savoir le paragraphe 90 du Programme d'action et l'engagement 9, alinéa o), sont pertinentes et doivent être mises en oeuvre. Il est indispensable de réexaminer les arguments avancés par les pays développés en faveur de l'allègement et d'envisager des solutions plus radicales qui viseraient l'annulation de certains types de dette des pays les moins avancés et la réduction substantielle de celles des pays à revenu intermédiaire. Le rapport du Secrétaire général démontre en effet l'absence de mesures de réduction de l'encours ou du service de la dette multilatérale des pays en développement, qui représente une part importante de l'endettement de ceux-ci. Dans le cas du Niger, l'encours de la dette extérieure multilatérale représente 67,51 % du total de l'endettement, ce qui est énorme. L'essentiel de cette dette extérieure est consacré au financement de projets d'investissement. Or, depuis 1989, le Niger est contraint d'annuler des arriérés de remboursement du service de sa dette et ne peut faire face à ses engagements vis à vis de tous ses partenaires. La conséquence directe de cette situation a été la suspension des décaissements, l'arrêt systématique de l'exécution de la plupart des projets et la mise en difficulté financière de nombreuses entreprises nationales. C'est dire l'urgence de la mise en oeuvre de mesures radicales d'allègement de la dette multilatérale, sans quoi il sera impossible de régler les problèmes de beaucoup de pays pauvres.

30. M. ZEBRAKOVSKY (République tchèque) s'associe à la déclaration qui a été faite le jour précédent au nom de l'Union européenne et souhaite évoquer l'expérience concrète de son pays en matière macro-économique. La profonde mutation économique et politique de la République tchèque s'appuie sur certaines évolutions fondamentales telles que la privatisation, la libération des prix et du commerce extérieur et l'adhésion aux principes démocratiques. La privatisation, déjà presque aboutie, a permis à 1432 entreprises d'Etat qui, prises ensemble, représentaient quelques 540 milliards de couronnes, de se transformer en sociétés anonymes. Pour ce qui est des indicateurs macro-économiques, on estime que le taux de croissance du PIB s'établira à 4,2 % en 1996 et, en 1997, à 4,8 % en 1997. Le budget de l'Etat est équilibré, le taux de l'inflation se situe vers 120 % par an, le taux de chômage gravite autour de 3 %.

31. La libéralisation du commerce extérieur, caractéristique fondamentale de l'évolution économique de la République tchèque, s'est faite conformément aux conclusions des Négociations d'Uruguay. Certes, l'intégration du pays dans l'économie mondiale exige autre chose que la simple promulgation de textes législatifs. La loi la plus importante adoptée récemment porte amendement de la réglementation des changes et devrait permettre la convertibilité de la monnaie tchèque.

32. Au contraire de ce qui s'est passé dans d'autres pays, les changements économiques introduits en République tchèque ont pu s'appuyer sur un consensus politique et social. Sur le plan de la politique sociale, on s'est surtout efforcé d'éviter les conséquences néfastes de la mutation économique. Le gouvernement avait pour objectif de jeter les bases d'un système social équitable. L'un des éléments fondamentaux de cette politique est la mise en

place d'un filet de sécurité garantissant la protection des chômeurs, associée à une politique volontariste de l'emploi et à la protection des groupes les plus vulnérables aux changements économiques, notamment les retraités et les familles nombreuses.

33. Parmi les autres conditions fondamentales du développement social et de la prospérité, figure un système d'enseignement bien conçu et bien administré, exigeant une juste proportion de dispositions et d'incitations financières, soit publiques soit privées. Quant au secteur de la santé, il est, lui aussi, en voie de privatisation, mais le processus n'est pas achevé car on n'a pas encore trouvé de solution satisfaisante.

34. Les exigences fondamentales de la réforme économique, politique et sociale sont d'une simplicité et d'une évidence surprenantes : adhésion aux principes démocratiques, réforme économique audacieuse et prudente, privatisation massive, politique sociale attentive au respect des droits de l'homme. La République tchèque ne pense pas que ce qu'elle fait soit l'unique façon correcte de transformer profondément une société, mais les leçons qu'elle a apprises au cours de son effort, en matière surtout de politique macro-économique, sont d'ordre pratique et non pas théorique et elle est disposée à les partager avec les pays qui se trouvent dans une situation analogue à la sienne.

35. M. KANG'E (Kenya) souscrit à la déclaration faite par le représentant des Philippines au nom du Groupe des 77 et de la Chine à propos du point 94 de l'ordre du jour. Il détachera cependant certains aspects de la question, qui paraissent à sa délégation plus importants que les autres. La croissance économique de l'Afrique reste lente, à l'exception de certains pays où on a enregistré une relance bien marquée de l'économie. Bien que, si l'on en croit l'Etude de la situation économique et sociale dans le monde, 1995, le PIB de l'Afrique subsaharienne ait augmenté en 1994 pour la première fois en deux ans, cette tendance a été en grande partie annulée par l'accroissement démographique, de telle sorte que l'on n'a pas observé d'amélioration tangible dans la lutte contre le paupérisme ou dans la création d'emplois productifs.

36. Il est indubitable que le taux de croissance et de développement économiques de chaque pays est fonction surtout de facteurs internes, mais l'incidence des facteurs internationaux, surtout des paramètres financiers, a aussi beaucoup d'importance, car ils peuvent avoir des conséquences positives aussi bien que négatives pour le monde en développement. Le Kenya se félicite de la décision adoptée par le Groupe des Sept lors de son sommet annuel tenu à Halifax, tendant à appliquer les politiques macro-économiques et structurelles qui permettront de maintenir la dynamique de la croissance. Il n'en faut pas moins mieux coordonner les politiques macro-économiques, notamment celles des institutions de Bretton Woods, et les consultations dont elles font l'objet doivent s'élargir et s'harmoniser, car la situation financière internationale à laquelle tous les pays tentent de s'adapter est une circonstance inéluctable qui conditionne la réforme des politiques internes.

37. L'un des obstacles principaux que beaucoup de pays en développement

essaient de surmonter lorsqu'ils engagent des réformes macro-économiques et structurelles, est constitué par l'inaccessibilité des financements internationaux. Les pays en développement, en particulier les pays africains, ont besoin de ressources financières extérieures pour suppléer leur épargne interne brute et leurs propres investissements. Comme le signale le Secrétaire général dans son rapport A/50/397, il est évident que pour financer les investissements mondiaux, ce n'est pas l'épargne qui manque, mais la volonté politique.

38. Alors que l'Organisation des Nations Unies fête son cinquantième, l'aide au développement doit bénéficier de la priorité qui lui revient. Les engagements internationaux à l'égard de l'objectif de 0,7 % du PNB doivent bénéficier de l'appui nécessaire pour renverser la tendance à la baisse de l'APD. Le Kenya invite instamment les pays industrialisés à réaliser les objectifs fixés et à fournir de nouvelles ressources pour financer les programmes approuvés par les diverses conférences des Nations Unies, à des conditions à la fois plus généreuses et plus prévisibles.

39. La crise de l'endettement des pays en développement, surtout ceux de l'Afrique subsaharienne, reste un obstacle fondamental au développement et à la croissance économiques. Les ressources qui pourraient être employées à la formation de capital, à l'amélioration des infrastructures et à la prestation de services sociaux, sont détournées pour assurer le service de la dette. Dans son rapport sur l'endettement des pays en développement au milieu de 1995 (A/50/379), le Secrétaire général reconnaît que malgré les initiatives entreprises jusqu'à présent pour réduire la dette de ces pays, la situation reste critique. Le Kenya pense que pour trouver une solution durable, il faudra adopter des mesures résolues de réduction ou d'annulation de la dette bilatérale et multilatérale des pays à faible revenu lourdement endettés, notamment les pays africains.

40. M. HERMAN (Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques) remercie les délégations des observations qu'elles ont bien voulu faire sur les documents établis par le Département, notamment sur l'Etude sur la situation économique et sociale dans le monde, qui devrait être un document de référence dans tout le système des Nations Unies. Il se félicite également qu'ait été mentionné dans la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine le rapport sur le commerce et le développement de la CNUCED, et rappelle la perte qu'a été le décès soudain de M. Abrahamian, auteur principal de cette étude. Il annonce enfin que M. Milleron, directeur du Département, a rencontré récemment M. Ricupero, nouveau Secrétaire général de la CNUCED, avec lequel il est convenu de travailler en étroite collaboration pour toutes les questions d'intérêt commun.

41. Selon les prévisions du Département, l'économie mondiale dans son ensemble croîtra de 3 % par an pendant plusieurs années, et l'inflation restera faible. Le dynamisme de l'économie internationale se traduira par une croissance rapide des échanges et par des taux d'intérêt relativement bas, ce qui sera à l'avantage des pays en développement, comme le serait le maintien à 5 % par an de la croissance de ces pays, encore que l'on enregistre déjà dans une poignée d'entre eux des taux supérieurs à ce chiffre. Cela dit, beaucoup de pays en développement restent en marge de cette évolution

la situation de l'Afrique. Il n'ignore rien de la pauvreté qui règne en Asie. Pour répondre à l'observation selon laquelle le Département n'a pas suffisamment mis en relief la situation économique et financière des pays les moins avancés, M. Herman précise que ce travail revient à la CNUCED, mais qu'on pourrait le confier au Département si les délégations le souhaitent.

La séance est levée à 16 h 45.